

Metz, le 26 août 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**Le responsable de l'unité police de l'eau  
adjoint**

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : [gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr](mailto:gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr)

à  
**Madame la Directrice  
CCORP  
6 zone industrielle Hahneboesch  
L-4562 NIEDERKORN  
LUXEMBOURG**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant le projet de logements sur la commune de Thionville  
N°DIOTA-240517-090159-842-002 - Recevabilité  
**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3220\_Remblai\THIONVILLE\2024\_CCORP\Instruction  
**PJ** : 1

Madame la Directrice,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à un projet de logements sur la commune de Thionville, pour lequel deux accusés de réception vous ont été délivrés en date du 17 mai 2024, puis en date du 02 août 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier complété que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 02 octobre 2024. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété. La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.**

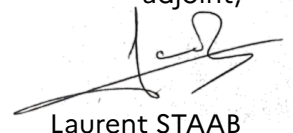
Vous trouverez en pièce jointe, l'arrêté de prescriptions générales à respecter relatif à la rubrique 3220. Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, un compte-rendu tel que défini à l'article 8 de cet arrêté.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité police de l'eau  
adjoint,

  
Laurent STAAB